

Fiche Produit relative aux Qualités et Caractéristiques Environnementales

StoColl FM-S/FM-E

Application des articles 13-I et 13-II de la loi AGEC ; décret relatif à l'information du consommateur sur les Qualités et Caractéristiques Environnementales (QCE) des produits générateurs de déchets

Qualités et Caractéristiques Environnementales du Produit

III – Incorporation de matière première recyclée	<ul style="list-style-type: none">• Produit ne contenant pas de matière recyclée
IV – Emploi de Ressources renouvelables	<ul style="list-style-type: none">• Produit ne contenant pas de ressources renouvelables ou n'utilisant pas d'énergie renouvelable
VI – Recyclabilité	<ul style="list-style-type: none">• Filière de recyclage du produit fini non identifiée à ce jour
IX – Présence de substances dangereuses	<ul style="list-style-type: none">• Ne contient pas de substance extrêmement préoccupante (SVHC selon le Règlement Européen REACH) dont la teneur est supérieure ou égale 0,1%• Pas de présence de perturbateurs endocriniens connus à ce jour

Qualités et Caractéristiques Environnementales de l'Emballage

III – Incorporation de matière première recyclée	<ul style="list-style-type: none">• Emballage ne contenant pas de matière recyclée
IV – Emploi de Ressources renouvelables	<ul style="list-style-type: none">• Emballage ne contenant pas de ressources renouvelables ou n'utilisant pas d'énergie renouvelable
V – Possibilités de réemploi	<ul style="list-style-type: none">• Pas de filière de réemploi identifiée à ce jour
VI – Recyclabilité	<ul style="list-style-type: none">• Pas de filière identifiée à ce jour
IX – Présence de substances dangereuses	<ul style="list-style-type: none">• Ne contient pas de substance extrêmement préoccupante (SVHC selon le Règlement Européen REACH) dont la teneur est supérieure ou égale 0,1%• Pas de présence de perturbateurs endocriniens connus à ce jour